

Vous souhaitez déposer un dossier de candidature en Formation professionnelle continue

Pour rappel, le recrutement s'effectue en deux temps :

1 – Conditions d'ancienneté

- 8 ans d'activité dans le domaine de l'architecture ou de la construction si vous avez un niveau inférieur ou égal au BAC dont 3 années équivalent temps plein sous l'autorité d'un architecte diplômé d'Etat ou en partenariat avec un architecte ou un bureau d'architectes ;
- 6 ans d'activité dans le domaine de l'architecture ou de la construction si vous avez un niveau égal à BAC dont 3 années équivalent temps plein sous l'autorité d'un architecte diplômé d'Etat ou en partenariat avec un architecte ou un bureau d'architectes ;
- 4 ans d'activité dans le domaine de l'architecture ou de la construction si vous avez un niveau égal à BAC+2 dont 3 années équivalent temps plein sous l'autorité d'un architecte diplômé d'Etat ou en partenariat avec un architecte ou un bureau d'architectes.

Les dossiers de candidature sont étudiés par une commission qui juge de leur recevabilité et autorise les candidats à se présenter aux épreuves du concours.

2 – Concours

Phase 1 : 2 jours d'écrits au printemps (dates à confirmer), une épreuve de vérification de l'aptitude au projet d'architecture, une épreuve de culture générale, une épreuve informatique et technique appliquées à la construction

Phase 2 : 1 jour d'oral en mai ou juin (dates à confirmer) pour le candidat ayant obtenu 10/20 ou plus aux épreuves écrites

Les 20 meilleurs candidats ayant obtenu au moins 10/20 à l'ensemble des épreuves (écrites + oral) pourront prétendre à intégrer l'ensa Nantes en FPC dès mi-septembre 2025.

3 - Pendant la formation Activité professionnelle sous l'autorité d'un architecte ou d'un bureau d'architectes obligatoire pendant les études

Le diplôme d'Etat d'architecte conférant le grade de master est délivré, à l'issue du cycle de formation professionnelle continue qui y conduit, aux stagiaires ayant obtenu tous les ECTS inscrits au programme pédagogique et justifiant d'une activité professionnelle sous l'autorité d'un architecte ou d'un bureau d'architectes d'une durée équivalente à au moins sept années (3 années avant le recrutement et 4 années pendant la formation)

Les candidats ne pouvant pas justifier d'une activité professionnelle sous l'autorité d'un architecte ou d'un bureau d'architectes pendant la formation, pourront intégrer le 1^{er} cycle des études conduisant au diplôme d'études en architecture conférant le grade de licence.

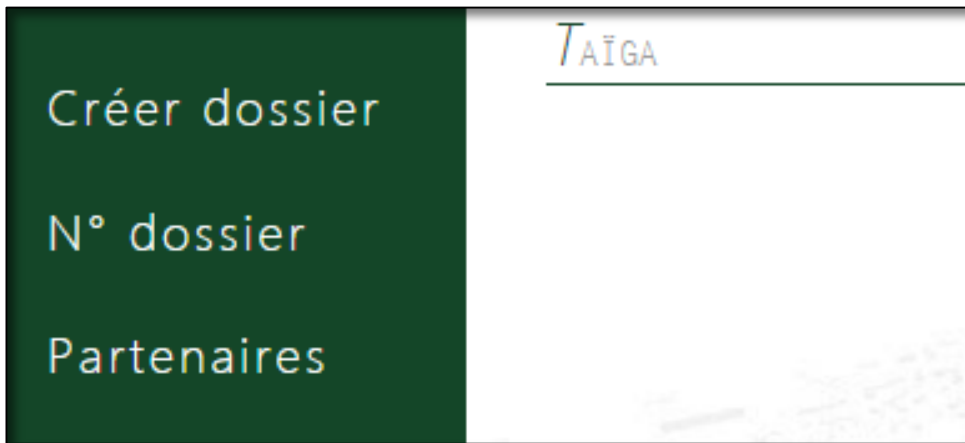
Ils ne pourront pas intégrer le 2^{ème} cycle des études conduisant au diplôme d'Etat d'architecte conférant le grade de master et ils ne pourront pas présenter la HMONP.

Ce Mode d'emploi vous accompagnera dans votre démarche

► Connectez-vous à la plateforme TAIGA <https://taiga.archi.fr/taiga/cnd/>

► Sélectionnez « ENSA-Nantes »

► Cliquez sur « Créer dossier »



► Sélectionnez la session d'admission, dans votre cas, sélectionnez « Formation professionnelle continue 2025/2026 » puis cliquez sur « Accéder à cette session »

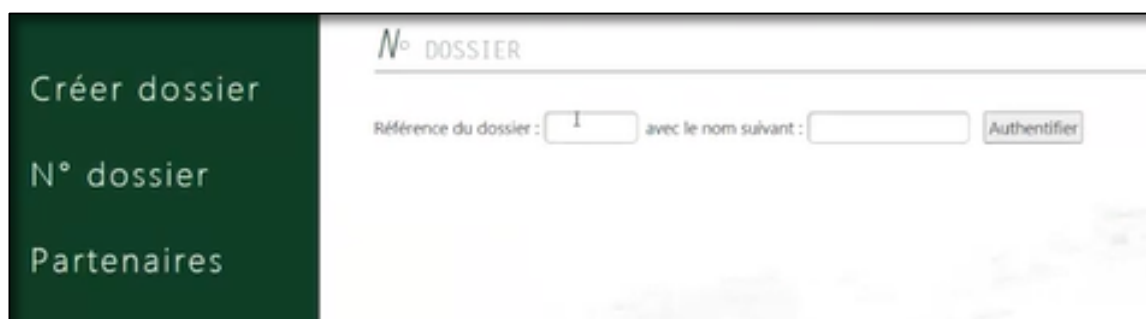


► Remplissez toutes les rubriques de la fiche, cliquez sur « Valider les informations saisies ».

- Copiez la référence. Vous recevrez également cette référence de dossier à l'adresse mail que vous avez indiquée lors de la création



- Cliquez sur « N° dossier », saisissez votre référence et votre nom, puis sur « authentifier »



- Complétez chaque onglet du dossier et enregistrez

Session d'admission « Formation professionnelle continue 2025/2026 »

✖ Dossier incomplet ! Le dossier ne peut être transmis.

État civil & coordonnées

Photo

Fichiers et compléments

Parcours scolaire et universitaire

Cursus demandé

Autres questions

Civilité, nom de naissance, prénoms

M. ▼

Jean

Jean

Adresse personnelle

6 rue Bâtonnier Guinaudeau

Code postal, ville, pays

44860

Pont-Saint-Martin ▼

— France

44860

— France

▼

N° de fixe / portable / fax

Courriels

laurence.jean@nantes.archi.fr

← écrire

Nationalité

Indienne ▼

Date de naissance

12/12/2022

→ 1 ans (jj/mm/aaaa)

Département, ville, pays de naissance

56

Allaire ▼

56

— France

▼

Référence du dossier

9ED1641

Enregistrer la fiche

Quand l'onglet est correctement complété, il s'affiche en vert.

COMPLET	CATÉGORIE	DONNÉES OBLIGATOIRES MANQUANTES
<input checked="" type="checkbox"/>	État civil & coordonnées	
<input checked="" type="checkbox"/>	Parcours scolaire et universitaire	
<input checked="" type="checkbox"/>	Cursus demandé	Cursus demandé(s)
<input checked="" type="checkbox"/>	Autres questions	

► Transmettez votre candidature

Session d'admission « Formation professionnelle continue 2025/2026 »

✔ Dossier complet → vous avez accès à la section « *Transmission de la candidature* »

État civil & coordonnées

Photo

Fichiers et compléments

Parcours scolaire et universitaire

Cursus demandé

Autres questions

Transmission de la candidature

→ Fiche récapitulative de pré-inscription (à imprimer) ←

Consignes pour la transmission du dossier

Votre dossier de candidature a bien été transmis au service instructeur et sera examiné très prochainement.
Merci de déposer sur la plateforme TAIGA, dans la rubrique fichiers et compléments, la fiche récapitulative signée.

DOCUMENT REQUIS

COMMENTAIRE

Pièce identité (CNI ou Passeport)

Diplômes

Lettre de motivation

Curriculum-vitae

Contrat(s) de travail

Attestation du ou des architectes diplômés d'Etat ou DPLG précisant les dates, durée et objet de la collaboration ou association

Fiche récapitulative admission signée

Fiche récapitulative à déposer sur TAIGA – rubrique Fichiers compléments